



SYNDICAT CGT HUTCHINSON SNC CHALETTE

1 Place de la commune de Paris 45120 Châlette/Loing
Tel : 02 38 87 57 54 – Fax : 02 38 87 52 10 – mail : cgthut@free.fr

Site internet : cgt-hutchinson-chalette.com



Remettons chaque élément à sa place pour rétablir la réalité des évènements.

La CGT a toujours fait preuve de transparence avec preuve à l'appui et nous allons rectifier à travers ce tract l'histoire des irrégularités sur les salaires que le SICTAME vient de diffuser pour se glorifier de nos actions comme à son habitude.

Nous affirmons cependant qu'il est mal adroit (ou mal intentionné) de la part de ce syndicat qui crée une division par son tract qu'elle vient de diffuser alors qu'il est prévu une réunion d'information intersyndicale prochainement.

Pour la CGT, il est important que les salariés connaissent le contexte tel qu'il s'est déroulé et c'est la raison pour laquelle nous allons rectifier les irrégularités transmis par ce syndicat.

Ce syndicat dit que ;

Depuis plusieurs années, la CGT dit qu'il y a des problèmes sur les salaires (La demi-heure de pause non payée par l'employeur). La CGT demandait aux élus du CE, de se positionner pour qu'il y ait une action en justice contre l'employeur.

La CGT seul a saisi l'inspection du travail qui a fait des courriers et a obligé la direction à s'expliquer, et c'est notamment dans le courrier que la direction a adressé le 23/05/2019 à l'inspection du travail et s'est engagée à présenter les modifications et régularisation aux élus.

C'est à ce moment-là (au CSE de Juin 2019) que la CGT a demandé pour la deuxième fois une expertise sur les rémunérations qui, contrairement à la première fois, a été favorable à l'unanimité.

Ce syndicat dit que ;

A l'époque, les organisations syndicales CGC, FO, CGT ainsi que le SICTAME pouvaient décider d'une telle action. Nous nous sommes toujours expliqués sur le fait que FO, CGT ainsi que le SICTAME n'étions pas majoritaire pour imposer au CE, cette action en justice.

La CGT vous informe d'une confusion de ce syndicat qui parle d'une action en justice volontairement alors qu'il s'agissait là d'une expertise sur les rémunérations sans préciser que le SICTAME et la CGC ont voté contre.

Surtout que CGT, FO et SICTAME (si vote favorable) ensemble aurions eu 50% de représentativité.

Ce syndicat dit que ;

Il a fallu attendre les élections de 2018, pour que les organisations syndicales représentant les salariés du premier collège CGT, FO, SUD, CFDT ainsi que le SICTAME UNSA aient la majorité au CSE. Avec la représentativité que le SICTAME a obtenu lors de ces élections de 2018, nous avons pris l'initiative d'impulser un CSE extra sur les irrégularités des salaires. (8 élus SICTAME UNSA sur 20 élus au CSE).

Dans cette réunion, il a été décelé plusieurs anomalies qui ont été rectifiées par l'employeur :

- Permettre à un salarié de retour d'un long arrêt de maladie, de récupérer les RTT1 et RTT2 non pris. (Qui disparaissaient automatiquement fin décembre)

- L'application pour les salariés à la journée de prendre leur demi-heure de pause.
- Transformation des contrats 174 heures en 169 h, ce qui permet aux forfaités de partir 1 heure plus tôt le vendredi.

Ce syndicat n'a rien impulsé du tout car cette réunion du CSE Extra a été mis en place directement par la direction le 22 octobre 2019 car la CGT à saisie l'inspection du travail et à contraint la direction à nous faire part de ces engagement qu'elle a pris dans son courrier du 23/05/2019 pour expliquer aux élus les modalités de régularisations des heures de nuits et supplémentaires, de la suppression du forfait 174heures et de la modification de la présentation des fiches de paie. La confusion est là encore volontaire.

Ce syndicat dit que ;

Suite à cette réunion extra, le SICTAME UNSA a demandé une expertise pour ; « avoir un œil extérieur sur d'autres éventuelles anomalies qui n'auraient pas été décelées lors de cette réunion extra » Le Cabinet CIDECOS a été retenu.

La CGT a proposé cette expertise au CSE de Juin 2019 et a débuté en juillet 2019 bien avant ce CSE Extra du 22/10/2019 mis en place par la direction.

Ce vote a été unanime par tous les syndicats et même si le SICTAME aurait été contre, nous serions quand même majoritaires (CGT, SUD, FO, CFDT, CGC=60%)

La CGT vous informe là encore de la confusion de ce syndicat qui veut faire croire que c'est elle qui est à l'initiative de l'expertise CIDECOS alors qu'elle s'y était opposée la première fois que la CGT en a fait la demande en 2017. Et nous l'avons proposé une deuxième fois suite au courrier du 23/05/2019 de la direction à l'inspection du travail qui annonçait un changement des fiches de paie.

Une réunion d'information intersyndicale va vous être proposée prochainement pour vous faire un compte rendu des propositions de l'étude juridique mandaté par le CSE.

Pour la CGT, la priorité doit être les droits et les intérêts des salariés.